

COMPTE RENDU REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Secrétaire de séance :
Axelle ROLLAND

Secrétaire :
Linda CONSTANTIN

Présents : Jean-Claude BRUS, Cyrille AUMAGE, Laurence CHAUDET, Jean-Luc DESSALES, Michel FRANCOIS, Anne-Lise PEYSSON, Axelle ROLLAND, Caroline ODE, Jorys TOPART.

Absents : Paméla BOUCHET, Victor JOUBIN.

ORDRE DU JOUR :

- Traverse du Village :
 - Approbation des études préliminaires.
 - Demande de subvention.
- Questions et informations diverses.

Début de séance : 18h30.

M. le Maire présente ses condoléances aux familles de Mr Huet Daniel, Mme Chevrat notre doyenne et Mme Papineschi Rose.

Compte rendu du 22 juillet 2021 : Approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande à rajoutés trois délibérations :

EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE :

Pas de délibération, à la suite d'un courrier de la DGFIP l'exonération est maintenue pour 2 ans pour les nouvelles constructions.

Conseil Municipal, POUR à l'unanimité.

DELIBERATION POUR LA FACTURATION DE LA LOCATION DU SIVOS :

La perception demande une précision pour les deux mois gratuit (gratuité en juillet/août).

Après délibération du Conseil Municipal, POUR à l'unanimité.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) :

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter la DETR pour les études.

Après délibération du Conseil Municipal, POUR à l'unanimité.

TRAVERSE DU VILLAGE :

- **Approbation des études préliminaires :**

Approbation des EP et AVP avec chiffrage 830 000€ HT. (voirie, trottoirs, espace publics...)

Assainissement pas chifffé.

Les études vont un peu évoluer, il va y avoir des modifications.

- Séquence 1 : Partie Nord 3 solutions proposées.

Le Département privilégie la solution avec trottoir et bordure côté Est, il conseille de refaire le carrefour en pierre au lieux de gravillons.

Le Conseil Municipal est favorable à la solution avec trottoir côté Est et chemin piétons de 1.50 m côté Bentrrix, et demande le chiffrage en stabilisé des descentes vers le Bentrrix.

- Séquence 2 :

Le Département est d'accord pour un sens mais non prioritaire.

Le Conseil Municipal est favorable au sens prioritaire avec une écluse et 2 ou 3 arrêts minute pour limiter le rétrécissement.

- Séquence 3 :

Trottoir, côté Est, pavés pierre devant la Mairie. Aire verte avec table à chiffrer en option.

- Séquence 4 :

Végétalisation côté privés, stop chemin des Grands Chênes à poser.

- Séquence 5 :

Ecluse en sens prioritaire à déplacer ainsi que les arrêts de bus

Test de fonctionnement à faire pour le fonctionnement des deux écluses.

Demande de subvention :

Autorisation donnée au Maire pour solliciter toutes subventions auprès : Sous-Préfet ; Le Département ; La Région.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- * Implantation des panneaux d'affichage pour les élections contre le mur du cimetière.
- * Sujet prioritaire La Bonté abri de bus.

La séance est levée à 22h00.

